

Démarche : Séjour des étrangers (SP de Nogent-sur-Marne) - Saisine lors de blocages ANEF

Organisme : Sous-préfecture de Nogent-sur-Marne

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Ce formulaire est destiné aux étrangers résidant EXCLUSIVEMENT dans les communes listées ci-dessous et qui sont bloqués dans leur dépôt de dossier dans l'application ANEF

IMPORTANT :

Un tutoriel est à votre disposition pour mieux comprendre comment fonctionne le site demarches-simplifiees.fr : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>

Pour interroger la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne par ce canal, vous aurez besoin de votre numéro étranger (n° AGDREF), si vous en avez un, et de certains justificatifs en fonction de votre situation (copie du titre de séjour ou du visa, attestation de décision favorable...).

1 - QUALITÉ ET MANDAT

Qualité

Si vous saisissez la préfecture pour un tiers, merci de préciser votre qualité.

Si vous agissez pour votre enfant (demande de DCEM ou de TVE), vous devez choisir "Je fais la demande pour moi-même", mais il faudra renseigner l'identité de votre enfant.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je fais la demande pour moi-même
- Avocat (présomption de mandat)
- Association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Mandat

Important : Si vous intervenez pour un tiers, aucune réponse ne pourra être apportée sans mandat accompagné d'une

2 - QUESTION

Quel est le sujet sur lequel vous souhaitez obtenir une réponse ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- J'ai reçu une attestation de décision favorable dans l'ANEF et je voudrais savoir si mon nouveau titre de séjour ou document de voyage est fabriqué ?
- Je ne parviens pas à prendre rendez-vous.
- Je souhaite faire une démarche ANEF (première demande, renouvellement de titre ou duplicata), mais la procédure est bloquée.

Pour bien choisir le motif de votre saisine, vous pouvez consulter ce guide :

Modalités de dépôt de votre demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- J'ai déposé ma demande dans l'ANEF.
- J'ai déposé ma demande par voie postale
- Je n'ai pas pu déposer ma demande dans l'ANEF (blocage, choix de mon titre de séjour impossible, etc...)

Vous avez déposé votre demande il y a plus de 4 mois ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Date de dépôt de votre demande

Quel est l'objet de votre demande ANEF :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Demande de titre BPI, TVE
- Demande de titre Saisonnier, Visiteur
- Demande de DCEM
- Demande de renouvellement de carte de résident de 10 ans
- Demande de titre de séjour Citoyen UE
- Demande de titre de séjour Famille de Français, Liens forts avec la France
- Demande de titre de séjour Passeport Talent
- Demande de titre de séjour Etudiant
- Demande de titres de séjour Vulnérabilités
- Demande de duplicata, de changement de situation, de perte, de vol

Où en est ma demande déposée dans l'ANEF il y a moins de 4 mois ?

RÉPONSE :

Vous avez déposé votre demande via le téléservice ANEF, vous pouvez suivre son

Séjour des étrangers (SP de Nogent-sur-Marne) - Saisine lors de blocages ANEF évolution via votre espace personnel.

En cas de première demande, vous aurez accès au suivi de votre dossier à compter de son ouverture par la préfecture via une notification par courriel vous permettant de personnaliser votre compte ANEF et vous délivrant un numéro étranger.

Votre demande ayant été déposée il y a moins de 4 mois, vous devez patienter pendant son instruction.

Aucune réponse ne pourra vous être apportée sur l'état d'avancement de votre demande.

En cas de première demande ou pré-demande (sans numéro étranger, sans titre de séjour, sans visa), vous aurez accès au suivi de votre dossier A COMPTER DE SON OUVERTURE par la préfecture via une notification courriel vous permettant de personnaliser votre compte ANEF et vous délivrant un numéro étranger.

Dans l'attente, votre compte est un "compte temporaire" qui ne permet pas d'accéder au suivi de votre demande.

Où en est ma demande déposée dans l'ANEF il y a plus de 4 mois ?

RÉPONSE :

Si vous avez déposé votre demande dans l'ANEF, il y a plus de 4 mois, son instruction est en cours. Nous faisons notre maximum pour délivrer un document provisoire de séjour pour limiter les ruptures de droit. Nous vous invitons à consulter votre espace personnel ANEF pour vérifier les documents mis à votre disposition.

J'ai reçu une attestation de décision favorable dans l'ANEF et je voudrais savoir si mon nouveau titre de séjour ou document de voyage est fabriqué ?

Demande ANEF : Mon nouveau titre de séjour ou document de voyage est-il fabriqué ?

RÉPONSE :

Dans le cadre de votre demande de titre de séjour ANEF, l'information de la décision favorable est disponible dans votre espace personnel. Elle se matérialise par une attestation de décision favorable qui vous permet de faire valoir vos droits dans l'attente de la fabrication de votre titre de séjour.

Numéro de votre demande ANEF

Le numéro de demande ANEF comporte 19 chiffres. Il figure sur votre confirmation de dépôt. Si vous n'en avez pas merci d'indiquer un numéro permettant de vous identifier, en le précisant (passeport, titre, etc...)

Respect du délai de dépôt de la demande ANEF

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- J'ai déposé ma demande moins de 60 jours avant l'expiration de mon titre ou après son expiration.
 J'ai déposé ma demande entre 60 et 120 jours avant l'expiration de mon titre de séjour

Demande tardive

RÉPONSE : Vous avez déposé votre demande tardivement, la délivrance d'une attestation provisoire de séjour n'est pas donc pas de droit (article R431-15-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Sous réserve, l'attestation sera délivrée lors de la prise en charge de votre demande.

Séjour des étrangers (SP de Nogent-sur-Marne) - Saisine lors de blocages ANEF

Demande déposée dans les délais

RÉPONSE :

Vous déclarez avoir déposé votre demande dans les délais. Nous vous contacterons dans les meilleurs délais, en cas de confirmation

Quel est l'objet de votre demande ANEF ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Demande de titre BPI, TVE, Saisonnier, Visiteurs
- Demande de DCEM
- Demande de renouvellement de carte de résident de 10 ans
- Demande de titre de séjour Citoyen UE
- Demande de titre de séjour Famille de Français, Liens forts avec la France
- Demande de titre de séjour Passeport Talent
- Demande de titre de séjour Etudiant
- Demande de titres de séjour Vulnérabilités
- Demande de duplicita, de changement de situation, de perte, de vol

Numéro de votre demande ANEF

Le numéro de demande ANEF comporte 19 chiffres. Il figure sur la confirmation de dépôt de votre demande.

Je ne parviens pas à prendre rendez-vous

Quelle démarche souhaitez-vous accomplir ?

Si vous ne trouvez pas votre démarche dans la liste c'est qu'elle ne se fait pas sur rendez-vous.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Récupérer mon nouveau titre de séjour ou document de voyage

Je ne parviens pas à prendre rendez-vous pour retirer mon titre de séjour

RÉPONSE :

Pour effectuer le retrait de votre titre de séjour, après réception du SMS ou environ 6 à 8 semaines après réception de l'attestation de décision favorable via l'ANEF, il vous appartient de solliciter un rendez-vous de retrait de titre de séjour sur notre site internet, dans la rubrique "Prendre rdv à la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne"

Je souhaite faire une démarche ANEF (première demande, renouvellement de titre ou duplicita), mais la procédure est bloquée

Merci de préciser le message d'erreur que vous rencontrez

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- L'administration n'a pas connaissance des dates de votre titre

Séjour des étrangers (SP de Nogent-sur-Marne) - Saisine lors de blocages ANEF

Blocage ANEF : L'administration n'a pas connaissance des dates de votre titre

RÉPONSE :

Nous vous invitons à finaliser ce formulaire de saisine. Nous devons vérifier l'enregistrement de la remise de votre titre de séjour actuel.

Blocage ANEF : Autre

REPONSE :

Votre demande de titre de séjour dépend d'une téléprocédure ANEF mais vous rencontrez des difficultés :

Veuillez nous indiquer le maximum afin que nous puissions vous contacter pour vous donner une date pour que vous puissiez saisir votre dossier sur le Poste Accès Numérique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie recto verso de votre titre de séjour, de votre visa ou de votre récépissé

Pour un visa, la validation du visa doit également être jointe.

Vous pouvez ajouter plusieurs documents en cliquant de nouveau sur "Parcourir" après avoir ajouté la pièce précédente.

Quel est votre arrondissement de résidence ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Arrondissement de Nogent-sur-Marne EXCLUSIVEMENT (la liste des communes listées au début du formulaire)

Quelle est votre commune de résidence ?

Si vous ne trouvez pas votre commune de résidence, c'est que votre dossier ne peut être géré par la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Bry sur Marne

Champigny sur Marne

Chennevières sur Marne

Fontenay sous Bois

Joinville le Pont

Le Perreux sur Marne

Le Plessis Trévise

Nogent sur Marne

Noiseau

Ormesson

La Queue en Brie

Saint Mandé

Villiers sur Marne

Vincennes